



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

<p>COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 08 AVRIL 2015</p>

L'an deux mille quinze, le Mercredi 08 avril 2015 à 19h00

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le Jeudi 26 mars 2015, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme LIBERT-ALBANDEL, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, M. MALÉ, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme BELIPHANTE, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, Mme HARTMANN, M. BEAUFRÈRE, Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, M. CAGANI

Etaient excusés : Mme COUSTEIX (pouvoir à M. BELLELLE), M. DIARRA (pouvoir à M. BEAUFRÈRE)

Etait absente : Mme BRULEBOIS;

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. Robert MALÉ



M. MALÉ est élu secrétaire de séance à la majorité (5 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. CAGANI).



RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

M. Marc WALCH, Adjoint au Maire chargé de la prévention, de la sécurité publique, des affaires juridiques et du domaine, répond à une question de M. François STEIN, Conseiller municipal du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative aux installations de vidéosurveillance à Vincennes.

Mme Dominique LE BIDEAU, Adjointe au Maire chargée des solidarités, de l'insertion des personnes en situation de handicap, et de la famille, répond à une question de Mme Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Conseillère municipale du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative aux expulsions locatives à l'OPHLM de Vincennes.

M. Christophe BOISSIÈRE, Adjoint au Maire chargé du cadre de vie, de la propreté et des déplacements, répond à une question de Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative au nouveau plan de circulation des bus demandé par la Ville de Vincennes.

Mme Anne-Laurence ROUGER, Adjointe au Maire chargée de la petite enfance et de l'enfance, répond à une question de M. Pierre SERNE, Conseiller municipal d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative au nouveau lycée de Vincennes.

M. Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire chargé des grands travaux, de l'urbanisme et de l'habitat, répond à une question de Mme Marie-Noëlle DUPRÉ, Conseillère municipale de la liste de la majorité municipale « Avec vous pour Vincennes », relative à l'ancien Directeur Général de l'OPH de Vincennes.

M. Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire chargé du développement économique et de l'emploi, du développement durable et de la collecte sélective, répond à une question de M. François de LANDES-de-SAINT-PALAIS, Conseiller municipal de la liste « Osons Vincennes », relative au dynamisme du territoire.



LE CONSEIL

> **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : Mme Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Mme Muriel HAUCHEMAILLE, M. François STEIN, M. Pierre SERNE), **le compte rendu de la séance du 11 février 2015.**

I. FINANCES

LE CONSEIL

Concernant le budget primitif 2015 de la Ville, **Monsieur le Maire met aux voix :**

un amendement de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux » visant à augmenter la ligne budgétaire 16 (emprunts, recettes d'investissements) de 4,638 M€ afin de gager l'ensemble des autres amendements budgétaires, pour compenser la diminution de la capacité d'autofinancement dégagée en section de fonctionnement et les dépenses supplémentaires en section d'investissement ;

un amendement de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux » visant à augmenter la ligne budgétaire 657361 (Caisse des écoles, dépenses de fonctionnement) de 200 000 € pour lui permettre de faire face à la montée en puissance des nouveaux rythmes scolaires et de revenir sur certaines suppressions de prestations aux familles (livres en fin d'année, mini-séjours...) ;

un amendement de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux » visant à augmenter la ligne budgétaire 657362 (subvention au CCAS, dépenses de fonctionnement) de 200 000 € pour permettre au CCAS d'élargir ses prestations dans une période de crise qui dure ;

un amendement de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux » visant à augmenter la ligne budgétaire 6574 (subventions aux associations, dépenses de fonctionnement) de 150 000 € pour permettre une augmentation des subventions aux associations qui permettent de maintenir du lien social et de lutter contre la précarité surtout en période de crise ;

un amendement de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux » visant à abonder la ligne budgétaire 20422 (subvention d'équipement – bâtiments et installations, dépenses d'investissement) de 1,8 M€ pour permettre d'accélérer la politique municipale en faveur du logement social ;

un amendement de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux » visant à abonder la ligne budgétaire 2132 (immeubles de rapport, dépenses d'investissement) de 2 M€ afin de permettre, là encore, l'accélération de la politique en faveur du logement social au lieu de la diminution très forte proposée par la municipalité ;

un amendement de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux » visant à augmenter la ligne budgétaire 2182 (matériels de transport, dépenses d'investissement) de 150 000 € afin de permettre une politique de remplacement des véhicules diesel dans le parc municipal ;

un amendement de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux » visant à augmenter la ligne budgétaire 2315 (installations, matériel et outillage techniques, dépenses d'investissement) de 100 000 € pour permettre la mise en accessibilité de 4 arrêts bus supplémentaires. Cet amendement est gagé pour 38 000 euros sur l'emprunt supplémentaire (amendement 1) et pour 62 000 euros par une augmentation de la subvention du STIF pour ce type d'aménagements ;

les 8 amendements sont rejetés à la majorité (4 voix pour : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE – 2 abstentions : M. de LANDES de SAINT-PALAIS, M. CAGANI – 36 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme LIBERT-ALBANDEL, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, M. MALÉ, Mme COUSTEIX (par pouvoir à M. BELLELLE), Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme BELIPHANTE, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, Mme HARTMANN, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA (par pouvoir à M. BEAUFRÈRE)) ;

- > **ADOPTE**, à la majorité (5 voix contre : Mme Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Mme Muriel HAUCHEMAILLE, M. François STEIN, M. Pierre SERNE, M. Nami CAGANI, - 1 abstention : M. François de LANDES de SAINT-PALAIS), **le budget primitif pour l'exercice 2015 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour le budget principal de la Ville à la somme de 125 145 260 €**
- > **ADOPTE**, à la majorité (4 abstentions : Mme Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Mme Muriel HAUCHEMAILLE, M. François STEIN, M. Pierre SERNE), **le budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2015 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 1 113 930 €**
- > **ADOPTE**, à l'unanimité, **le budget annexe de la restauration municipale pour l'exercice 2015 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 311 390 €**
- > **ADOPTE**, à l'unanimité, **le budget annexe des spectacles vivants pour l'exercice 2015 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 182 530 €**
- > **FIXE**, à la majorité (4 voix contre : Mme Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Mme Muriel HAUCHEMAILLE, M. François STEIN, M. Pierre SERNE, - 2 abstentions : M. François de LANDES de SAINT-PALAIS, M. Nami CAGANI), **Les taux de la fiscalité directe locale pour 2015 à 22,52 % pour la taxe d'habitation, 18,68 % pour la taxe sur le foncier bâti, 71,24 % pour la taxe sur le foncier non bâti et 27,86 % pour la cotisation foncière des entreprises.**

- > **DÉCIDE**, à la majorité (1 abstention : M. François de LANDES de SAINT-PALAIS), de **maintenir le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 5,25 % pour l'année 2015.**
- > **OCTROIE**, à la majorité (2 abstentions : Mme Muriel HAUCHEMAILLE, M. Pierre SERNE), **la garantie de la Ville aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale qui relèvent du statut de bénéficiaires et autorise Monsieur le Maire à signer le ou les engagements de Garantie.**
- > **AUTORISE le Maire à signer les avenants aux conventions passées avec les associations suivantes afin de notifier les subventions communales 2015 :**

à l'unanimité,

Association vincennoise pour l'aide à domicile	65 000 €
Clubs loisirs découvertes	100 000 €
Protection, amélioration, conservation, transformation de l'habitat, PACT Vincennes	62 000 €
Amicale du personnel territorial de la Ville de Vincennes	705 000 €
Festival America	90 000 €
Club olympique vincennois	45 000 €
Rugby club de Vincennes	36 000 €
Vincennes volley club	46 000 €

à la majorité (6 abstentions : Mme Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Mme Muriel HAUCHEMAILLE, M. François STEIN, M. Pierre SERNE, M. François de LANDES de SAINT-PALAIS, M. Nami CAGANI),

Vincennes en concert - Prima la musica	57 000 €
--	----------

à la majorité (5 abstentions : Mme Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Mme Muriel HAUCHEMAILLE, M. François STEIN, M. Pierre SERNE, M. François de LANDES de SAINT-PALAIS),

Espace Daniel-Sorano	558 000 €
----------------------	-----------

> **VOTE l'attribution de subventions municipales 2014 aux associations suivantes :** Associations sociales :

à l'unanimité,

A.P.E.I "Les Papillons blancs de Vincennes"	2 000 €
Alcool Assistance - La Croix d'Or du Val-de-Marne	900 €
Association départementale des conjoints survivants du Val-de-Marne	300 €
Association des Paralysés de France	200 €
Association Famille Services Vincennes	3 000 €
Association générale des familles de Vincennes	2 500 €
Association Maison Notre-Dame	3 000 €
Association oecuménique d'entraide	2 000 €
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Val-de-Marne (CIDFF Val-de-Marne)	12 000 €
Clefrançais	500 €
Club d'amitié et de partage	2 500 €
Comité français de secourisme de Vincennes	1 000 €
Croix-rouge française	6 000 €
Emmaüs solidarité	10 000 €
Entraide de l'Eglise protestante unie de Vincennes	900 €
Entraide et partage - Collectif oecuménique d'action sociale de Fontenay-Montreuil-Saint-Mandé et Vincennes	3 000 €
Groupe des aphasiques de l'Ile-de-France - GAIF	500 €
Les Auxiliaires des aveugles	200 €
Les restaurants du coeur - Relais du coeur du Val-de-Marne	3 000 €
Maisons d'accueil L'Ilôt	1 000 €
Oeuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte	200 €
Rêves	1 000 €
Secours catholique	1 200 €
Société de Saint-Vincent-de- Paul - Conseil départemental du Val-de-Marne	1 000 €
Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM - Val-de-Marne)	500 €
Union pour la défense de la santé mentale	300 €
Total	58 700 €
	<i>Reste à répartir</i> 18 000 €

Associations jeunesse :

à l'unanimité,

Club Bayard Équitation	300 €
Fête le savoir	1 800 €
Les échecs de Vincennes	1 100 €
Total	3 200 €

à la majorité (4 contre : Mme Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Mme Muriel HAUCHEMAILLE, M. François STEIN, M. Pierre SERNE)

Association des Guides et scouts d'Europe (A.G.S.E.) - Groupe Saint-Georges	300 €
---	-------

à la majorité (1 abstention : M. Pierre SERNE)

Scouts de France - Saint-Louis de Saint-Mandé Ilème Vincennes	700 €
Scouts et guides de France groupe Jacques-Deschamps	2 300 €

Associations patriotiques :
à l'unanimité,

ACPG-CATM et TOE - Section de Vincennes	800 €
Amicale des anciens de la 2ème D.B - Section de Vincennes.	100 €
Amicale des anciens marins et marins anciens combattants de Vincennes et environs	100 €
AMOPA 94	100 €
Association des anciens et amis de l'Indochine et du souvenir indochinois du Val-de-Marne (A.N.A.I. Val-de-Marne)	100 €
Association des sous-officiers de réserve du Val-de-Marne - Amicale de l'EPSOR Vincennes	200 €
Association interarmées des officiers de réserve et des réservistes du Val-de-Marne/Amicale des officiers de réserve de la région de Vincennes (AOR94/AORRV)	200 €
Association nationale des Croix de guerre et de la Valeur militaire - Section de Vincennes - Outre-mer	300 €
Association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite - Section Val-de-Marne	100 €
Comité de Vincennes/Saint-Mandé de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA)	800 €
Fédération nationale des amicales de chasseurs à pied, alpins et mécanisés	3 600 €
Fondation de la France libre	300 €
Société des membres de la Légion d'honneur	300 €
Société nationale d'entraide de la Médaille militaire	300 €
Souvenir français - Comité de Vincennes	800 €
Union nationale de défense des intérêts des anciens combattants mutilés, grands invalides et victimes civiles de guerre - (UDIAC 94 - Section de Vincennes/Saint-Mandé)	100 €
Union nationale des combattants - 70e section	200 €
Vincennes - Tradition chasseurs	3 600 €
Total	12 000 €

Associations culturelles :
à l'unanimité,

	Fonctionnement	Aide à projet
Arts en mouvements		1 500 €
Association des Musiques pour Adultes au Conservatoire - AMAC	17 000 €	
Association pour la mise en valeur de l'Eglise Saint-Louis de Vincennes - Saint-Mandé		1 000 €
Choeur "Chanter"		1 000 €
Choeur Saint-Louis de Vincennes		1 000 €
Ciné qua non théâtre		800 €
Club micronet Vincennes	1 000 €	
Compagnie Altaïr		800 €
Ensemble choral de Vincennes		800 €
Fers Play		500 €
Harmonie municipale de Vincennes		1 300 €
La Guirlande		3 000 €
La Ronde des Savoirs	500 €	
Les Amis de Vincennes Images		5 000 €
Les comédiens du Château		1 000 €
Société des amis de Vincennes		1 000 €
Théâtre instant présent		1 200 €
Tonalités		1 000 €

Union philatélique de l'Est parisien	500 €	
Vincennes Images	500 €	
Violons & Co		1 500 €
	19 500 €	22 400 €
Total		41 900 €
	<i>Reste à répartir</i>	48 600 €

Associations sportives :

à l'unanimité,

1ère Compagnie d'arc de Vincennes	5 000 €
Airshot	500 €
Basket Athlétique club de Vincennes (B.A.C. - Vincennes)	10 000 €
Cercle d'Escrime de Vincennes	16 000 €
Club Bayard Équitation	2 400 €
Dauphins de Vincennes	4 000 €
Gym "V" pour tous	1 000 €
Jeux de boules de Vincennes	1 000 €
Karaté Vincennes	1 500 €
Les échecs de Vincennes	5 200 €
Moto-club de Vincennes	300 €
Musculation Vincennes club	500 €
Rythmique sportive vincennoise	5 500 €
Société Vincennoise de Lutte et de Judo	13 500 €
Taekwondo Vincennes	1 800 €
Tennis de table vincennois	3 000 €
Triathlète-Attitude Vincennes	500 €
Union et Avenir de Vincennes	2 500 €
Vélo-club de Vincennes	8 000 €
Vincennes Athlétic	10 500 €
Vincennes Badminton-Club (V.B.C.)	500 €
Vincennes plongée passion	3 000 €
VITA-GV Gymnastique volontaire de Vincennes	800 €
Yacht club de Vincennes	2 000 €
Total	99 000 €
	<i>Reste à répartir</i> 31 000 €

Associations relations internationales :

à l'unanimité,

	Aide à projet
Amicale de la communauté portugaise de Vincennes (A.C.P.V.)	1 000 €
Amici d'Italia	300 €
Desire India Vincennes	500 €
L'Europe à Vincennes	300 €
The Irish Club	4 000 €
Total	6 100 €
	<i>Reste à répartir</i> 7 900 €

II. RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité (1 voix contre : M. Nami CAGANI), les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communal.

III. DOMAINE

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité (2 voix contre : Mme Muriel HAUCHEMAILLE, M. Pierre SERNE, - 2 abstentions : Mme Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, M. François STEIN), la cession des lots n°650, 500 et 1395 dépendant de l'ensemble immobilier situé rue Pasteur n°113, rue des Pommiers n°15 à 27 et rue Félix Faure n°20 dit « Résidence Quinson » à Vincennes (94300) au prix net vendeur de 287 000 €
- > **APPROUVE**, à la majorité (2 voix contre : Mme Muriel HAUCHEMAILLE, M. Pierre SERNE, - 2 abstentions : Mme Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, M. François STEIN), la cession les lots n°902 et 922 dépendant de l'ensemble immobilier situé rue Pasteur n°113, rue des Pommiers n°15 à 27 et rue Félix Faure n°20 dit « Résidence Quinson » à Vincennes (94300) au prix net vendeur de 250 000 €

IV. LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

LE CONSEIL

- > **ACCORDE**, à l'unanimité, la garantie à 100% de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 347 000 € souscrit par la VINCEM, société d'économie mixte de Vincennes, auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour une opération d'acquisition-amélioration de 5 logements sociaux de type PLUS et PLAI au 7 rue de la Fraternité à Vincennes.
- > **ACCORDE**, à l'unanimité, à la VINCEM, société d'économie mixte de Vincennes, une subvention pour surcharge foncière de 75 000 € pour l'opération d'acquisition-amélioration de 5 logements sociaux (3 PLUS et 2 PLAI) situé 7 rue de la Fraternité à Vincennes.

- > **APPROUVE, à l'unanimité, la convention fixant les obligations de la VINCEM, société d'économie mixte de la Ville de Vincennes, en contrepartie de la subvention pour surcharge foncière obtenue pour l'opération d'acquisition-amélioration de 5 logements locatifs sociaux au 7 rue de la Fraternité à Vincennes et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

- > **APPROUVE, à l'unanimité, la Convention de partenariat proposée par la Société Foncière Habitat et Humanisme et l'Association Habitat et Humanisme Ile-de-France en vue de favoriser la création de logements sociaux d'insertion et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

V. TRAVAUX, URBANISME

LE CONSEIL

- > **APPROUVE, à l'unanimité, la convention à passer avec la R.A.T.P. afin de convenir des conditions et des modalités d'occupation par la Ville de Vincennes de l'espace relevant du domaine public de la RATP pour une durée de 15 ans et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

- > **APPROUVE, à l'unanimité, la Convention d'habilitation tripartite au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie entre le SIGEIF, le SIPPAREC et la Ville de Vincennes et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

VI. DÉVELOPPEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉCONOMIQUE,

LE CONSEIL

- > **APPROUVE, à la majorité (1 abstention : M. Nami CAGANI), la convention pour l'occupation du domaine public avec la société Médiakiosk pour l'installation d'un kiosque à journaux place Jean Spire Lemaitre et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

VII. DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE CONSEIL

- > **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du bilan 2014 de l'Agenda 21.**

VIII. COLLECTE SELECTIVE

LE CONSEIL

- > **APPROUVE, à l'unanimité, la convention de collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) avec la société OCAD3E, organisme coordinateur agréé et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

IX. CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL

- > **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport sur le bilan d'activités 2014 de l'association « Festival AMERICA » et notamment de la réalisation de la septième édition du Festival.**
- > **APPROUVE, à l'unanimité, la création de nouveaux tarifs pour les activités proposées dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire à compter du 15 avril 2015.**

X. PETITE ENFANCE

LE CONSEIL

- > **AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service du « Lieu d'Accueil Enfants Parents » sis 7bis rue de la Liberté, dont la durée est fixée du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.**

XI. SOLIDARITÉS

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention d'objectifs avec l'Association locale *La vie tranquille* et autorise Monsieur le Maire à la signer.

XII. SÉCURITÉ PUBLIQUE

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité (5 abstentions : Mme Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Mme Muriel HAUCHEMAILLE, M. François STEIN, M. Pierre SERNE, M. Nami CAGANI), le schéma local de tranquillité publique.

XIII. DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité (3 abstentions : Mme Muriel HAUCHEMAILLE, M. Pierre SERNE, M. François de LANDES de SAINT-PALAIS), le projet d'avenant n° 4 à la convention de concession pour la construction et la gestion du parc de stationnement Cœur de Ville passée avec la société EFFIPARC, afin de prendre en compte l'application au consommateur, pour les stationnements d'une durée inférieure à douze heures et payés à la durée, d'une tarification par pas de quinze minutes au plus et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.
- > **APPROUVE**, à la majorité (3 abstentions : Mme Muriel HAUCHEMAILLE, M. Pierre SERNE, M. François de LANDES de SAINT-PALAIS), le projet d'avenant n° 5 à la convention de gestion et d'exploitation du stationnement payant de surface et des parcs souterrains Hôtel-de-Ville, Pompidou et Mowat, passée avec la société EFFIPARC afin de prendre en compte l'application au consommateur, pour les stationnements d'une durée inférieure à douze heures et payés à la durée, d'une tarification par pas de quinze minutes au plus, ainsi que la modification apportée aux modalités de détermination de la partie fixe de la rémunération du Déléguataire, couvrant les frais de gestion et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

- VŒU

> **Monsieur le Maire met aux voix** la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu présenté par la liste « Osons Vincennes », visant à condamner l'incroyable décision de la RATP qui a exigé le retrait de la mention « au profit des chrétiens d'orient » sur des affiches promotionnelles placardées dans le métro sous prétexte que la RATP ne saurait « prendre parti dans un conflit de quelle nature que ce soit », **confirmée à l'unanimité.**

> **REJETTE**, à la majorité, (2 voix pour ; M. de LANDES de SAINT-PALAIS, M. CAGANI - 40 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme LIBERT-ALBANEL, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, M. MALÉ, Mme COUSTEIX (par pouvoir à M. BELLELLE), Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme BELIPHANTE, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, Mme HARTMANN, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA (par pouvoir à M. BEAUFRÈRE); Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE) **le vœu proposé par la liste « Osons Vincennes ».**



Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au 24 juin 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

**Le Président,
Laurent LAFON**

**Le Secrétaire,
Robert MALÉ**



**Question orale posée par François STEIN,
au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »,
sur les installations de vidéo-surveillance à Vincennes**

Monsieur Le Maire et Cher-e-s Collègues,

Comme vous le savez, l'amélioration de la tranquillité publique, la prévention et la lutte contre toutes les formes de délinquance et contre le terrorisme font parties des premières priorités de l'action du gouvernement actuel sous la direction du Premier ministre Manuel Valls, du Ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve et de la Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Christiane Taubira.

Nous, élus socialistes, partageons cette préoccupation de répondre efficacement et dans le respect des valeurs de la République à ces objectifs.

A l'ordre du jour du présent Conseil est inscrite l'approbation du « schéma local de tranquillité publique » élaboré par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.).

Dans ce document, dont nous débattons dans quelques instants, est listé comme moyen d'action de l'axe de travail portant sur les incivilités et les agressions : « Poursuivre l'installation de système de vidéo protection. ».

Dans le budget primitif 2015, également inscrit à l'ordre du jour, est prévu un montant de 98.000 euros pour « La mise en place de caméras de vidéo protection ».

Dans la mesure où, sauf erreur de notre part, aucun représentant de l'opposition n'a été appelé à siéger au sein du C.L.S.P.D de Vincennes, nous souhaitons, Monsieur le Maire, vous interroger sur les points suivants :

Pouvez-vous nous informer du nombre actuel et de la localisation des installations de vidéo-surveillance installés par la Ville de Vincennes ?

Quels sont le nombre et la localisation des nouvelles installations de vidéo-surveillance prévues dans le budget 2015 ? Et à quels besoins nouveaux répondent-elles ?

Quelles sont les précautions prises sur les installations anciennes et nouvelles de vidéo-surveillance quant au respect de la vie privée des Vincennes et des Vincennes ?

Notamment pour s'assurer que l'entrée et l'intérieur des domiciles et des commerces ne soient pas filmés ?

Pouvez-vous nous confirmer quelles sont les personnes habilitées à visionner en direct ou à postériori les images produites par ces dispositifs ? Et les conditions dans lesquelles sont réalisés les transferts d'images aux différents services de police nationale et de police municipale ?

De quelles statistiques disposez-vous quant à l'efficacité des dispositifs de vidéo-surveillance de la Ville en matière de prévention et de répression des actes d'incivilité et de délinquance ?

Dans quels mesures les dispositifs de vidéo-surveillance de la Ville sont-ils intégrés ou coordonnés avec les actions actuelles de protection des lieux plus particulièrement soumis à la menace du terrorisme (lieux de culte, écoles, commerces) ?

Réponse de Monsieur Marc WALCH, Adjoint au maire chargé de la prévention, de la sécurité publique, des affaires juridiques et du domaine, à la question orale de Monsieur François STEIN, Conseiller municipal, au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Cher Collègue,

A la différence de votre intervention, vous me permettez de rappeler que notre majorité contrairement à vous n'a pas attendu les déclarations du 1^{er} Ministre pour dire combien l'amélioration de la tranquillité publique, la prévention et la lutte contre toutes les formes de délinquance faisaient parties de nos priorités. Si nous entendons vos questions sur la vidéo-protection j'avoue que j'ai du mal à lire clairement votre position malgré votre cri d'amour introductif.

Ce que je lis en revanche c'est votre position politique dépassée quand à la mise en place de caméras dans notre ville. Une position dépassée car elle laisse entendre insidieusement aux détours de vos questions que cet outil, cette aide à l'enquête serait intrusive dans la vie de nos concitoyens ce qui est évidemment complètement faux et vous le savez très bien d'ailleurs.

Décryptons votre position voulez-vous et répondons à vos questions.

Votre première erreur est d'appeler cet outil « vidéosurveillance » quand chacun s'accorde à parler de « vidéo-protection » ou « vidéo-sécurité » tant ces installations apportent un plus à la conduite des différentes enquêtes menées dans notre ville ou un moyen d'action efficace dans la quête à la tranquillité dans certains quartiers. Entre 2013 et 2014 se sont près d'une centaine d'enquêtes qui ont abouti grâce à la vidéo-protection, ce qui démontre s'il le fallait encore que ce dispositif est efficace. A ce jour, 42 caméras sont installées dans différents quartiers. Nous avons décidé en partenariat avec la police nationale de mettre en place ce système dans des lieux identifiés pour être le théâtre régulier d'incivilités ou présentant des risques particuliers. Ce souhait avait notamment été formulé par les habitants lors des Rencontres de quartier. A titre d'information en matière de sécurité, la mise en place de la vidéoprotection recueillait l'assentiment de 75 % des Vincennois dans le dernier baromètre BVA de la ville.

En 2015, deux caméras supplémentaires sont prévues à l'Ouest et au Sud de notre ville. Pour des raisons évidentes de sécurité justement nous ne souhaitons pas divulguer massivement les adresses toutefois je tiens à votre disposition l'ensemble des adresses des emplacements, information qui peut également être faite par écrit par n'importe quel citoyen.

Vous posez la question du au respect de la vie privée, là encore, en formulant ainsi les choses vous placez une nouvelle fois un élément tendant à faire peur ou douter dans l'utilisation des ces caméras qui, je vous le confirme, respectent à la lettre les textes encadrés par trois lois successives (LOPS en 1995, LOPSI en 2002 et LOPPSI 2 en 2011). **[Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure]**

Tous les espaces privés (immeubles d'habitation, jardins...) sont protégés par un système empêchant la prise de vue à l'aide de masques présents sur tous les angles, conformément aux

textes qui régissent l'installation de vidéo protection et à l'arrêté préfectoral. Concernant les lieux ou établissements les plus sensibles notamment en matière de terrorisme, ils sont évidemment équipés de leur propre dispositif de vidéo protection et nos caméras forment un maillage réfléchi permettant notamment la sécurisation des alentours ou des rues adjacentes.

Les personnes habilitées à visionner les images sont spécialement désignées par le Préfet du Val-de-Marne. Ce sont principalement les agents de la Police municipale et le personnel chargé de la maintenance. Les transferts d'images s'effectuent simultanément au Commissariat de Police qui est équipé d'écrans et qui reçoit les images de la même manière que la Police municipale. Les agents de la Police municipale ne peuvent visionner les images que sur réquisition de police. Sachez enfin que les bandes ne peuvent être conservées plus de 21 jours.

J'en profite pour souligner publiquement l'excellent partenariat entre la Police municipale de Vincennes et la Police nationale. Une convention de coordination a d'ailleurs été signée entre Monsieur le Maire et Monsieur le Préfet déterminant les modalités de partenariat et de coordination des actions dans le cadre de la prévention et de la répression de la délinquance.

A l'heure où chacun aspire à plus de tranquillité, à l'heure où chacun demande plus de sécurité, l'action de notre municipalité en matière de prévention de la délinquance et de sécurité allie à la fois la rigueur nécessaire, le respect de la loi mais aussi une dimension humaine et vertueuse. Pour nous les caméras de vidéo protection sont nécessaires, mais elles sont aussi utiles et largement sollicitées par les habitants. J'espère qu'à travers notre réponse vous en êtes vous aussi désormais enfin convaincu. Je vous remercie.



**Question orale posée par Anne-Marie MAFFRE-SABATIER,
au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »,
sur les expulsions locatives à l'OPHLM de Vincennes**

Monsieur Le Maire et Cher-e-s Collègues,

En 2013, au plan national, selon la Fondation Abbé Pierre plus de 125.000 familles ont fait l'objet d'une décision judiciaire d'expulsion, chiffre en constante augmentation qui alimente le mal logement et le nombre de personnes à la rue. Ce sont, en tout premier lieu, les familles monoparentales et les personnes seules qui sont de plus en plus touchées, le chômage étant souvent à l'origine d'impayés de loyers, de situations de sur-occupation et de surendettement, en augmentation. Malgré l'action décidée du Gouvernement pour l'amélioration de la situation du logement dans notre pays, la détresse va croissant, alors que les solutions se font de plus en plus rares à l'issue de l'expulsion, conduisant beaucoup de familles expulsées à être hébergées dans la famille, chez des amis, parfois pendant de longues années tant le secteur de l'hébergement et du logement social sont engorgés et apportent de moins en moins de réponses pérennes.

Les décisions prononçant l'expulsion ont augmenté de 12,2 % depuis 5 ans et de 4,8 % entre 2012 et 2013. Cette augmentation est véritablement liée à la précarisation de la population et à un décrochage de plus en plus accru entre les loyers, les charges et les ressources des ménages, également dans le parc social, et en aucun cas à une déresponsabilisation croissante des ménages comme on voudrait trop souvent le faire croire.

Alors que le conseil municipal de ce jour se tient tout juste une semaine après la date du 31 mars qui signe la fin de la trêve hivernale pour les expulsions locatives qui ont donc repris depuis le 1^{er} avril, nous souhaitons à nouveau vous interroger sur le chiffre des ménages vincennois touchés par cette procédure :

- **Quel est le nombre de dossiers vincennois examinés par la CCAPEX (Commission départementale des actions de prévention des expulsions locatives) en 2014 ?**
- **Parmi ces dossiers combien ont concerné en 2014 spécifiquement des locataires de l'OPHLM vincennois et quelles sont les tendances au regard de l'année 2015 ?**
- **Face aux expulsions locatives qui ne font qu'alimenter la machine à accroître les exclusions sur notre territoire, quelle est votre position face à une proposition de moratoire sur les expulsions locatives sur le parc social de la ville par un arrêté pris en ce sens et qui permettrait de préserver un droit fondamental celui du droit au logement à ceux de nos concitoyens vincennois qui sont parmi les plus en difficultés ?**

Réponse de Mme Dominique LE BIDEAU, Première Adjointe au maire chargée des Solidarités, à la question orale de Madame Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Conseillère municipale, au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Madame la Conseillère municipale, Chère Collègue,

Le contexte économique et social difficile que traverse notre pays actuellement nous incite, en effet, toutes et tous à porter une attention particulière aux situations des plus fragiles.

Aussi, si je ne devais répondre qu'à votre question, je vous confirmerai que la CCAPEX, à laquelle j'assiste chaque fois qu'elle se réunit (Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives), a étudié 2 dossiers Vincennois en 2014. Par ailleurs, aucune expulsion n'a été initiée par l'OPH de Vincennes qui s'attache systématiquement à établir le dialogue avec les locataires en difficulté à travers la signature d'un protocole d'accord visant à étaler le passif des loyers impayés. Seul le non-respect de ce protocole signé par les deux parties peut éventuellement conduire au lancement d'une telle procédure.

Mais sur un sujet aussi important, il me semble nécessaire de vous donner une information la plus complète possible. Aussi, sachez que 31 expulsions locatives ont été ordonnées dans notre ville en 2014 ; 11 ont nécessité le recours à la force publique (précisons que dans seulement 2 cas les personnes étaient présentes, les 9 autres étant parties sans laisser d'adresse). 17 dossiers ont fait l'objet de lettres de classement de l'huissier. Les 10 derniers dossiers restants se sont soldés par une remise « amiable » des clés au commissariat avant la reprise des lieux.

Parmi les personnes concernées, certaines d'entre elles, ont pu s'adresser à l'association *Solidarité Prévention Expulsion* qui tend vers la prise en charge par les personnes elles-mêmes de leur dossier. En effet, grâce à la subvention versée par la ville et la convention signée entre ces deux parties, l'association assure depuis 2011 une permanence hebdomadaire au sein de la *Maison des Solidarités* et au cours de laquelle 225 personnes (36 en 2011 / 98 en 2012/ 95 en 2013) ont déjà pu être reçues. Les ménages qui se sont tournés vers elle sont pour la plupart des personnes seules ou des familles monoparentales ayant des revenus d'activités ou vivant de transferts sociaux et 80 % des ménages suivis ont été adressés à l'association par la Ville.

En revanche, ces entretiens interviennent encore souvent malheureusement à un stade déjà très avancé de la procédure puisqu'un tiers des personnes qui sollicitent l'association a déjà reçu un commandement de quitter les lieux.

Ces expulsions locatives décidées par la justice et mises en œuvre par la Préfecture sont également très suivies par les services sociaux municipaux. En effet, chaque fois qu'une procédure est lancée et ce à chaque étape de la démarche, la Préfecture communique aux services intéressés la liste des Vincennois placés sous le coup d'une expulsion. Les assistantes sociales leur adressent alors automatiquement un courrier de mise à disposition de leurs services afin de les accompagner.

Quand l'étape de l'audience s'annonce, les services sociaux reçoivent également, si elles le souhaitent, les personnes concernées afin de rédiger avec elles un rapport destiné à défendre leur cas devant le juge.

Votre question me donne ainsi l'occasion, de souligner la qualité du dialogue et du partenariat établis entre les services municipaux dédiés, le Commissariat de Vincennes et les associations, et qui permettent une gestion anticipée et humaine de ces situations difficiles mais fort heureusement peu nombreuses.



Question sur le nouveau plan de circulation des bus demandé par la Ville de Vincennes

Monsieur le Maire,

Des discussions sont actuellement en cours à la demande de la mairie de Vincennes pour changer les itinéraires des lignes de bus qui desservent notre centre ville. Ces discussions avec le STIF et surtout la RATP qui par conséquent étudie des scénarios de changements de parcours (en analysant les conséquences pour les usagers, les temps de parcours, la desserte des autres transports en commun, etc...) se déroulent dans une certaine discrétion, c'est un euphémisme.

Nous aimerions donc savoir ce qu'est la demande précise de la municipalité (on parle en effet d'une demande de détourner toutes les lignes passant aujourd'hui par l'avenue du château). Quelles sont les solutions que privilégie la ville ?

Quel est le calendrier envisagé pour mettre en place ce nouveau plan de circulation bus et quel impact sur le plan de circulation global du centre ville ?

Quels aménagements seraient nécessaires en conséquence à la charge de la commune ?

Enfin ne pensez-vous pas qu'il serait utile de consulter riverains et usagers sur ce dossier très important pour leur vie quotidienne (et pas seulement une association régionale d'usagers) ?

Réponse de Monsieur Christophe BOISSIERE, Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la propreté et des déplacements, à la question orale de Madame Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale, d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Cher collègue,

Vous conviendrez que c'est tout de même étonnant, que ça soit vous qui posiez cette question, sachant que votre collègue qui siège à vos côtés est Vice-président du Stif.

L'avenue du Château, tout comme le centre-ville de Vincennes, a été embellie et réaménagée de façon à apaiser les différents types de circulation.

Comme vous le savez, aujourd'hui, cinq lignes de bus (lignes 56, 115, 118, 124, 318) l'empruntent dans les deux sens. Même si cette avenue a été faite aux normes actuelles pour la circulation des bus, ces derniers sont souvent ralentis, ce qui perturbe le bon fonctionnement du service de la Ratp, avec des déviations imprévisibles de plus en plus fréquentes de certaines lignes. Ces ralentissements sont dus à l'incivilité croissante de certains automobilistes qui engendrent parfois une saturation de la circulation. Il convient donc de résoudre ce problème. Pour remédier à cela, comme nous nous étions engagés dans le programme, nous avons demandé au Stif et à la Ratp de réfléchir à des solutions afin de fluidifier leur service devant les problèmes de circulation que rencontrent les bus qui transitent par l'avenue du Château.

Dans ce sens, des aménagements de voirie ont été étudiés pour fluidifier la circulation. Par exemple, le retournement des emplacements de motos, car les top-cases des motos dépassant sur la chaussée, perturbaient le trajet des véhicules. Nous envisageons de même, d'aménager de nouvelles places de livraisons dans l'avenue du Château afin d'éviter les stationnements en double file. Vous parlez d'une « certaine discrétion », je vous invite à regarder de plus près le Vincennes info de novembre 2014 **dans lequel** nous avons fait un article sur les lignes de bus de l'avenue du Château. Mais vous savez, en tant que vice-président du Stif, qu'on ne peut envisager une plus large communication, dès lors que les différents scénarii n'ont pas été totalement étudiés.

Rappelons également qu'il ne s'agit pas de détourner toutes les lignes de bus, ou de supprimer leur nombre, contrairement à ce que vous laissez entendre, mais simplement de réduire le nombre de passages de bus dans l'avenue du Château pour fluidifier la circulation.

Par ailleurs, nous portons une attention toute particulière aux usagers et menons ces études en relation avec l'Association des usagers des transports, avec l'objectif de définir un maillage plus judicieux, assurant de meilleures conditions de circulation, au bénéfice des usagers et particulièrement des Vincennois.

Dès que le Stif et la Ratp auront arrêté un calendrier précis, nous ne manquerons pas de vous en informer. Comptez sur nous cher collègue, pour rester mobilisés et continuer à travailler avec les différents acteurs concernés pour fluidifier la circulation à Vincennes et proposer aux Vincennois une qualité de service et de desserte en transports.



Question orale sur le nouveau lycée de Vincennes

Monsieur le Maire,

Dans le budget primitif 2015 qui nous est soumis ce 8 avril plusieurs mouvements financiers sont liés aux acquisitions sur le terrain dit de la Cité industrielle qui doit accueillir un jour le tant attendu nouveau lycée de notre ville.

En effet, ce terrain doit être remis à la région Ile de France responsable ensuite de la construction du lycée. Chacun sait les difficultés rencontrées depuis plus de 10 ans pour acquérir ce terrain, nous n'y reviendrons pas même si nous continuons à regretter une méthode dont on constate aujourd'hui les résultats en terme de dérapage de calendrier.

Notre question est donc simple : où en est-on dans l'acquisition complète du terrain nécessaire ?

Quel est le budget final de cette acquisition et son coût total pour la ville de Vincennes ?

Et surtout quel calendrier peut-on désormais prévoir pour la remise du terrain dépollué à la région et donc pour le lancement des travaux et l'ouverture du lycée ?

De façon annexe, a-t-il été procédé à de premières évaluation de la pollution du sous-sol et donc des travaux de dépollution à mener et de leur coût pour notre collectivité ?

Réponse de Madame Anne-Laurence ROUGER, Adjointe au maire chargée de la petite enfance et de l'enfance à la question orale de Monsieur Pierre SERNE, Conseiller municipal, d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux » et Conseiller régional d'Ile-de-France

Monsieur le Conseiller municipal,

La forte densité des communes de l'est parisien, Saint-Mandé, Vincennes et Fontenay-sous-Bois ainsi que le renouveau démographique que nos villes connaissent depuis plusieurs années, ont incité les pouvoirs publics à accroître l'offre éducative présente sur ces territoires. Notre Ville a d'ailleurs, pour ces raisons, ouvert une nouvelle école primaire (Jean-Monnet), le Conseil Général, avec l'appui de la Ville, a également construit un troisième collège (Françoise Giroud). La région Île-de-France quant à elle, chargée des lycées, s'assure que la poursuite des études de ces nouveaux collégiens se fasse dans les meilleures conditions, et force est de constater que le seul lycée public d'enseignement général, le lycée Hector-Berlioz, d'une capacité de 1000 élèves, fait aujourd'hui face à une saturation grandissante.

Aussi, dès 2001, le Conseil Régional et le Ministère de l'Education Nationale ont exprimé leur souhait de créer un nouveau lycée. Après les difficultés rencontrées par la ville de Fontenay-sous-Bois pour dégager la totalité de l'emprise foncière nécessaire à la construction d'un lycée de formations générales, technologiques et professionnelles, pouvant accueillir 1400 élèves, l'Académie de Créteil a décidé de dédoubler le projet initial en deux entités.

Ainsi, l'une, d'une capacité de 700 à 800 élèves, pourrait être située à Vincennes et l'autre prévue pour 500 à 600 élèves, serait maintenue sur le territoire fontenaysien. Ainsi, le Maire de Vincennes a été saisi pour trouver un emplacement correspondant aux besoins identifiés et pouvant recevoir le futur établissement. Chacun de nous connaît la rareté du foncier dans notre ville, aussi seul le terrain supportant le bâtiment de la cité industrielle, présentait une opportunité de mener à bien le projet. La région ayant entériné cette proposition d'emplacement et confirmé son intention par le vote du Programme Prévisionnel d'Investissement « lycée » en 2006 et en 2012, et assurée du soutien du Rectorat, la Ville a diligenté les démarches nécessaires à l'acquisition du terrain. Pour autant, la situation juridique complexe de la propriété du terrain (présence de copropriétaires et de sociétés en liquidation avec des porteurs de parts) a complexifié l'acquisition de la parcelle et nous a contraints à engager une procédure d'expropriation.

Le 13 décembre 2006, le Conseil municipal a donc sollicité du Préfet l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique dans le cadre d'une procédure d'expropriation. Suite à cette enquête publique, un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique est intervenu et un arrêté de cessibilité a été signé par le Préfet en 2009. Fin novembre 2010, le Juge d'expropriation a effectué les premiers « transports sur les lieux » visant à apprécier la nature de chaque lot, leur occupation, afin de cerner le montant des indemnités à attribuer, aux occupants et aux propriétaires du foncier. Les audiences de plaidoirie ont commencé début janvier 2011 et se sont terminées en juin de la même année. A l'issue du prononcé des décisions, certains expropriés ont formé des appels. Au cours de l'année 2014, des arrêts ont été rendus, sans pourvoi en cassation et les indemnités ont commencé à être versées.

De plus, pour la réalisation de ce lycée, un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) a été créé pour l'acquisition et la gestion foncière de la parcelle située sur le territoire de Vincennes en vue de la réalisation d'un lycée et auquel adhèrent les villes de Vincennes et Fontenay-sous-Bois.

Parallèlement au déroulement de la procédure d'expropriation, Monsieur le Maire, a proposé la signature d'un protocole d'accord au Syndic liquidateur.

Ce protocole établi entre le SIVU et le syndic liquidateur de la *SCI Cité industrielle* fige entre autres, les surfaces à prendre en compte et la valeur à retenir. Pour que votre information soit complète, sachez que ce protocole a été homologué ; homologation qui a été confirmée tout récemment par un arrêt rendu le 3 février dernier.

S'agissant des montants inscrits au budget, ils ne sont que partiels à ce stade des procédures, mais nous ne manquerons pas de vous les communiquer dès lors qu'ils seront définitifs.

Enfin, la question de la dépollution du site me semble quelque peu prématurée à ce stade de la procédure. En effet, n'ayant pu accéder au site pour évaluer une pollution éventuelle, il semble définitivement très compliqué d'arrêter une décision, sur la prise en charge par la Ville ou par la Région de la dépollution, si elle s'avérait finalement nécessaire.

**QUESTION ORALE de la liste de la MAJORITÉ MUNICIPALE
"AVEC VOUS POUR VINCENNES"**

Monsieur le Maire,

Le 25 septembre 2013, vous nous teniez tous informés d'une décision prise concernant Monsieur A....., Directeur Général de l'OPH et dont la période d'essai venait d'être interrompue.

Avez-vous aujourd'hui de nouveaux éléments à nous communiquer sur cette situation, et plus particulièrement sur les suites données aux différentes procédures le concernant ?

Je vous en remercie.

Réponse de Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au maire chargé des grands travaux, de l'urbanisme et de l'habitat, à la question orale de Madame Marie-Noëlle DUPRÉ, Conseillère municipale, de la liste de la majorité municipale « Avec vous pour Vincennes »

Madame la Conseillère municipale, Chère collègue,

Je vous rappelle, qu'en effet, par lettre recommandée en date du 30 août 2013, il a été mis fin à la période d'essai de Monsieur A....., alors Directeur Général de l'OPH, 4 jours avant la fin de celle-ci, après avoir découvert des faits graves de nature à empêcher ce dernier d'exercer ses fonctions à la tête dudit OPH.

Monsieur A..... ayant contesté le droit, pour le Président, de mettre fin à ses fonctions, même en période d'essai, le tribunal administratif de Melun, vient, le 18 février dernier, de confirmer ce point et d'ordonner sa réintégration à compter du 31 août 2013.

Mais ceci n'est qu'un des éléments de ce dossier. En effet, il convient également de rappeler qu'en date du 5 novembre 2014, la cour de cassation avait débouté Monsieur A..... de son pourvoi à l'encontre d'une décision de la cour d'appel de Melun, qui le condamnait à 6 mois de prison avec sursis et 3 000 euros d'amende pour abus de confiance et abus de biens sociaux à l'encontre d'un précédent employeur.

Aussi, cette condamnation étant maintenant définitive, elle ne lui permet désormais plus de continuer à exercer une délégation de service public comme c'est le cas pour le directeur général d'un établissement public tel que l'OPH de Vincennes. Par ailleurs, si le tribunal de Melun a bien ordonné sa réintégration, il a clairement stipulé qu'aucun salaire n'était dû par l'OPH à Monsieur A..... pour la période allant du 31 août 2013 à la date de sa réintégration effective dans ses fonctions.

Par conséquent, le Conseil d'administration de l'OPH, réuni le 16 mars dernier a de fait prononcé la réintégration rétroactive de Monsieur A....., mais a, l'instant d'après, prononcé sa suspension immédiate pour faute grave, et ce bien évidemment sans rémunération.

Une procédure de licenciement pour faute grave a ensuite immédiatement été engagée à son encontre et un conseil d'administration devrait très bientôt prononcer le licenciement définitif de l'intéressé, avec effet immédiat et sans aucune indemnité.

Aussi, la justice ayant désormais totalement statué sur cette situation, justifie - *a posteriori* -, à travers le jugement rendu, les précautions que l'OPH a préféré prendre tant pour sa bonne gestion que dans l'intérêt des locataires, et dont il aurait été préférable que chacun soit convaincu au moment des faits.

**Question orale posée par François DE LANDES DE SAINT-PALAIS
au nom de la liste « OSONS VINCENNES »
relative au patrimoine vert de la Ville**

Dynamisme du territoire

Alors que plusieurs millions d'euros ont été investis ces dernières années notamment dans les travaux du centre de Vincennes nous souhaiterions savoir quelles sont les premières retombées économiques pour la Ville et ses entreprises.

Le dynamisme des entreprises du territoire suffira-t-il à lui seul d'espérer des revenus fiscaux supplémentaires ou comptez-vous, de nouveau, tous les ans relever les taux d'imposition ?

Réponse de Monsieur Eric BENSOUSSAN, Adjoint au maire chargé du développement économique et de l'emploi à la question orale de Monsieur François DE LANDES DE SAINT-PALAIS, Conseiller municipal, de la liste « OSONS Vincennes ».

Cher Collègue,

Une chose est certaine c'est votre constance à nous rappeler à chaque séance du conseil votre attachement au monde de l'entreprise, c'est un point commun que nous avons, que vous me permettez juste de modérer un peu, tant votre empressement à toujours parler de l'entreprise vous aveugle parfois sur les autres catégories socioprofessionnelles qui composent une ville. Oui les entreprises, et vous me permettez de rajouter les commerces, participent au dynamisme de notre ville mais les habitants et les associations également.

Une autre constance de vos propos est cet attachement à revenir systématiquement également sur le projet de ville. Si nous nous souvenons tous que vous avez fait de la dénonciation de ce projet de ville un thème de votre campagne électorale, chacun se souvient également du résultat qui fut le votre mais surtout que 100% de vos votes passés furent positifs quand il s'est agit de valider et de lancer ce projet.

Revenons à votre question. Evaluer les aménagements urbains que nous avons réalisés sous le seul prisme des retombées économiques pour la ville et les entreprises est, à notre sens, très réducteur. Réducteur car ces aménagements nous les avons réalisés en concertation, avant tout, avec et pour les habitants et les visiteurs de notre ville. Oui c'est d'abord l'appropriation de ces aménagements par les Vincennois qui nous permet d'évaluer leur utilité. Au regard de l'affluence de nos rues chaque jour, chaque week-end, en période de fête également, chacun peut convenir que ces aménagements remplissent parfaitement leur mission.

Quand on voit les difficultés économiques auxquelles doivent faire face les commerces locaux, notamment en raison de la situation économique que traverse notre pays, mais également du fort développement d'internet, réussir à maintenir un centre ville commerçant et aussi attractif démontre également que ces aménagements n'ont certainement pas, comme certains claironnaient il y a quelques mois freinés le développement de notre ville bien au contraire.

A titre d'information sur la dernière année, nous avons vu l'ouverture en centre ville de 2 boulangeries, 1 traiteur italien et 1 épicerie fine(une deuxième est en cours d'installation d'ailleurs) quand nous avons comptabilisé une seule fermeture de boucherie qui d'ailleurs sera remplacée par un commerce de vêtements renommés. Soit 3 commerces de bouche supplémentaires en un an dans notre centre ville. Je crois que c'est assez rare dans une ville de la petite couronne pour ne pas être signalé.

Mon cher collègue à ce jour, les retombées ne sont malheureusement pas encore quantifiables, les travaux n'étant pas encore complètement terminés en centre ville. Mais évidemment si nous en avons la possibilité nous affinerons notre évaluation comptez sur nous.

Quand à votre dernière question sur l'augmentation des taux permettez moi de vous répondre que non évidemment le dynamisme des entreprises du territoire ne suffira jamais à nous permettre de maîtriser totalement l'évolution des taux d'imposition. La maîtrise de la dépense publique est au cœur de notre méthode et le vote du budget dans quelques minutes vous démontrera combien une fois encore la majorité municipale s'est évertuée à réduire au maximum les augmentations d'impôts malgré les désengagements de l'Etat toujours plus important.
